

Annexe 1 : Participation des élèves aux activités nautiques (voile, aviron, canoë-kayak, ...)

La participation des élèves aux activités nautiques est conditionnée par la réussite de l'un des tests suivants :

	Test d'aisance aquatique	Attestation Scolaire du « Savoir Nager »
Textes de référence	Circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 BO n° 34 du 12-10-2017 (annexe 4)	Arrêté du 9-7-2015 in BO n°30 du 23-07-2015 BO n° 34 du 12-10-2017 (annexe 3)
Enjeux	L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).	Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A322-68
Equipement de l'élève	Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité (gilet de sauvetage).	Tenue de bain. Sans lunettes
Niveau	Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle.	Son acquisition est un objectif des classes de cycle 3. Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement.
Pratique	<ul style="list-style-type: none"> - effectuer un saut dans l'eau ; - réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ; - réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ; - nager sur le ventre pendant vingt mètres ; - franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. 	<p><u>Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ; - se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ; - franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ; - se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ; - au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ; - faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ; - se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ; - au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ; - se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ; - se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ. <p><u>Connaissances et attitudes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ; - connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ; - savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

